

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 06 AVRIL 2017**

Tél. : 01 64 07 11 07
Fax : 01.64.06.45.64



L'an deux mil dix-sept, le six avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de **NEUFMOUTIERS-EN-BRIE** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de

Monsieur Bernard **CARMONA**,

Présents : Bernard **CARMONA**, Véra **BECEL**, Christiane **RICHARD**, Cyril **HENRY**, Mélanie **PORTAS**, Marie-Amélie **PEREIRA**, Grégoire **LOTTIN**, Christophe **MOURANI**.

Absents excusés : Christelle **LEFEVRE**, Jean-Jacques **BARBAUX**, Carine **THIERRY**, Serge **SERVIABLE** Emmanuelle **DIEVAL**, Cady **BELOUFA**.

Pouvoirs : Christelle **LEFEVRE** à Christiane **RICHARD**, Jean-Jacques **BARBAUX** à Bernard **CARMONA**, Carine **THIERRY** à Mélanie **PORTAS**, Serge **SERVIABLE** à Cyril **HENRY**, Emmanuelle **DIEVAL** à Véra **BECEL**, Cady **BELOUFA** à Christophe **MOURANI**.

Secrétaire de séance : Mélanie **PORTAS**

La séance est déclarée ouverte.

M. le Maire informe de la modification de l'ordre du jour et demande l'avis favorable des membres du Conseil, qui donnent leur approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

A rajouter à l'ordre du jour :

- SDESM : Adhésion au groupement de commande électricité
- Demande de subvention F.E.R. pour la réhabilitation du chauffage de l'Ecole D. Balavoine

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 10 mars 2017.
- M 49 – Assainissement
 - Approbation du compte de gestion 2016
 - Approbation du compte administratif 2016
 - Affectation du résultat 2016
 - Vote du budget primitif 2017
- M 14 – Commune
 - Approbation du compte de gestion 2016
 - Approbation du compte administratif 2016
 - Affectation du résultat 2016
 - Vote du taux des Quatre Taxes 2017
 - Attribution des subventions aux Associations 2017
 - Vote du budget primitif 2017
- SDESM : Adhésion au groupement de commande électricité
- Demande de subvention F.E.R. pour la réhabilitation du chauffage de l'Ecole D. Balavoine

Affaires diverses / Questions diverses

- SMAB – Budget primitif 2017

Après relecture, le compte-rendu du 10 mars 2017 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M49/ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de Gestion M49 ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2016, transmis par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce Compte de Gestion avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

COMPTE DE GESTION M49 ASSAINISSEMENT		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	--	86.522,68 €	86.522,68 €
	Réalisations	14.723,57 €	21.921,30 €	36.644,87 €
	Total	14.723,57 €	108.443,98 €	123.167,55 €
Dépenses	Déficit reporté	-4.619,24 €	--	-4.619,24 €
	Réalisations	-14.830,97 €	-10.407,34 €	-25.238,31 €
	Total	-19.450,21 €	-10.407,34 €	-29.857,55 €
Résultat propre de l'exercice 2016		-107,40 €	11.513,96 €	11.406,56 €
Résultat de clôture 2016		-4.726,64 €	98.036,64 €	93.310,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion du budget ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2016 présenté par Madame le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2016 tel qu'il est exposé.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – M49/ASSAINISSEMENT 2016

Mme Véra BECEL, Présidente de séance, rapporte le Compte Administratif M49 du budget Assainissement de l'exercice 2016, qui est résumé par le tableau ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF M49 ASSAINISSEMENT		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	--	86.522,68 €	86.522,68 €
	Réalisations	14.723,57 €	21.921,30 €	36.644,87 €
	Total	14.723,57 €	108.443,98 €	123.167,55 €
Dépenses	Déficit reporté	-4.619,24 €	--	-4.619,24 €
	Réalisations	-14.830,97 €	-10.407,34 €	-25.238,31 €
	Total	-19.450,21 €	-10.407,34 €	-29.857,55 €
Résultat propre de l'exercice 2016		-107,40 €	11.513,96 €	11.406,56 €
Résultat de clôture 2016		-4.726,64 €	98.036,64 €	93.310,00 €

Le résultat de l'exercice 2016 du budget Assainissement est excédentaire de 11.406,56 €.

Le résultat net global de clôture 2016 est excédentaire de 93.310,00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
 Vu le budget primitif 2016 le 11 avril 2016
 Vu les décisions modificatives par délibérations
 Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2016 présenté par Madame le Receveur Municipal,
 Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget assainissement,
 Après avoir entendu en séance le rapport du Président de séance,
 Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
 • **APPROUVE** le Compte Administratif pour l'exercice 2016 du budget Assainissement M49.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – M49/ASSAINISSEMENT 2016

M. Bernard CARMONA, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget de l'Assainissement de la Commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2016 s'élève à 98.036,64 €
 La proposition d'affectation est la suivante :

- au compte 1068 de la section d'Investissement pour un montant de 4.726,64 €
- au compte 002 de la section de Fonctionnement pour un montant de 93.310,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2016 du budget de l'Assainissement de la Commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du Budget de l'Assainissement M49 de la façon suivante :

- au compte 1068 de la section d'Investissement pour un montant de 4.726,64 €
- au compte 002 de la section de Fonctionnement pour un montant de 93.310,00 €

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – M49/ASSAINISSEMENT

M. Bernard CARMONA, Maire, présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif de l'Assainissement-M49 pour 2017.

M. le Maire invite à adopter le budget primitif 2017 de l'Assainissement de la Commune, dont le contenu détaillé figure dans les documents remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET 2017 Budget annexe M49	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	104.830,97 €	104.830,97 €
Section d' INVESTISSEMENT	116.619,10 €	116.619,10 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2016 approuvé par délibération du conseil municipal de ce jour,

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2017 de l'Assainissement de la Commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement tel qu'il est proposé.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M14/COMMUNE 2016

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de Gestion M14 de la Commune pour l'exercice 2016, transmis par Madame le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce Compte de Gestion avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

COMPTE DE GESTION M14 Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	129.483,08 €	222.029,06 €	351.512,14 €
	Réalisations	1.390.133,70 €	881.121,59 €	2.271.255,29 €
Dépenses	Déficit reporté	--	--	--
	Réalisations	-1.713.013,53 €	-803.022,12 €	-2.516.035,65 €
Résultat propre de l'exercice 2016		-322.879,83 €	78.099,47 €	-244.780,36 €
Résultat de clôture 2016		-193.396,75 €	300.128,53 €	106.731,78 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2016 présenté par Madame le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 tel qu'il est exposé.

6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – M14/COMMUNE 2016

Mme Véra BECEL, Présidente de séance rapporte le Compte Administratif M14 de la Commune de l'exercice 2016, qui est résumé par le tableau ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF M14 Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	129.483,08 €	222.029,06 €	351.512,14 €
	Réalisations	1.390.133,70 €	881.121,59 €	2.271.255,29 €
Dépenses	Déficit reporté	--	--	--
	Réalisations	1.713.013,53 €	803.022,12 €	2.516.035,65 €
Résultat propre de l'exercice 2016		-322.879,83 €	78.099,47 €	-244.780,36 €
Résultat de clôture 2016		-193.396,75 €	300.128,53 €	106.731,78 €

Le résultat de l'exercice 2016 du budget principal est déficitaire de 244.780,36 €
Le résultat net global de clôture 2016 est excédentaire de 106.731,78 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
 Vu le budget primitif 2016 adopté le 11 avril 2016
 Vu les décisions modificatives par délibérations
 Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2016 présenté par Madame le Receveur Municipal,
 Vu le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune,
 Après avoir entendu en séance le rapport du Président de séance,
 Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
 • **APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016 du budget principal M14.

7 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – M14/COMMUNE

M. Bernard CARMONA, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget de la Commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2016 s'élève à +300.128,53 €
 La proposition d'affectation est la suivante :

- au compte 1068 de la section d'investissement 193.396,75 €
- au compte 002 de la section de Fonctionnement pour un montant de 106.731,78 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,
 Vu le compte administratif 2016 du budget de la Commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du Budget de la commune M14 de la façon suivante :

- au compte 1068 de la section d'investissement 193.396,75 €
- au compte 002 de la section de Fonctionnement pour un montant de 106.731,78 €

8 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

M. le maire de la commune de NEUFMOUTIERS-en-Brie soumet au conseil municipal les éléments budgétaires, informe que du fait de la fusion des communautés de communes une partie de la Taxe d'Habitation est versée directement à la C.C. du VAL BRIARD et propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe pour 2017, permettant ainsi de porter le produit prévisionnel des impositions pour 2017 à 353.941 €.

Cette décision donnerait les rendements suivants :

TAXES	Pour mémoire, taux voté en 2016	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés 2017	Produits Attendus 2017
Taxe d'habitation	21,09 %	1.043.000	15,61 %	162.812
Taxe sur le foncier bâti	25,71 %	640.800	25,71 %	164.750
Taxe s/foncier non bâti	65,62 %	40.200	65,62 %	26.379
CFE Cotisation foncière des entreprises	23,35 %			
			Total	353.941

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,
 Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 tel que proposé ci-dessus,
- **CHARGE M.** le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

9 – ATTRIBUTION 2017 DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – M14/COMMUNE

M. Bernard CARMONA, Maire, soumet au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux Associations pour 2017, selon le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Vocation	Montant
Aide à Domicile Centre 77, Rozay-en-Brie	Téléalarme	1.455,00
Amicale des Pompiers, Tournan-en-Brie	Pompiers	150,00
Amicale Sport Nature, Neufmoutiers-en-Brie	Ass. Sportive	680,00
APE, Neufmoutiers-en-Brie	Ass. Parents Elèves	1.200,00
ASNV, Neufmoutiers/Villeneuve-le-Comte	Foot	600,00
CBPT, Neufmoutiers-en-Brie	Bibliothèque	800,00
DANCE ACADEMY, Neufmoutiers-en-Brie	Majorettes, Twirling bâton	100,00
FNACA, Rozay-en-Brie (+musique 300 €)	Anciens combattants	530,00
Graine de Cézanne, Neufmoutiers-en-Brie	Peinture/sculpture	1.000,00
La Croix Rouge Française, Rozay-en-Brie	Entraide / aide alim.	100,00
Le Grenier 77, Rozay-en-Brie	Epicerie solidaire	400,00
Les Jeunes d'Autrefois, Neufmoutiers-en-Brie	Club 3è âge	1.000,00
NeuNeu en Fête, Neufmoutiers-en-Brie	Animation village	0,00
Solidarité Partage, Villeneuve-le-Comte	Bourse Vêtements	100,00
Syndicat d'Initiative Centre Brie, Rozay-en-Brie	Chantier Ecole	460,00
Resto du coeur	Epicerie solidaire	100,00
Vie Libre, La Houssaye-en-Brie	Lutte contre l'alcoolisme	70,00
GRIMAUD Stéphanie	La factrice	70,00
	Total	8.815,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions aux Associations pour 2017 tel que détaillé ci-dessus et qui figureront à l'article 6574 du Budget Primitif 2017 pour un montant de 8.815.00 €

En préambule de la présentation du Budget Primitif de la Commune pour 2017, M. Carmona souhaite informer les membres du Conseil Municipal de divers points ayant une influence directe sur le budget communal :

Pour le C.C.A.S. :

Suite à la suppression par l'article 79 de la loi NOTRe de l'obligation de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale dans les communes de moins de 1500 habitants mis en œuvre, il a été approuvé au sein du C.C.A.S. de supprimer cette entité dont l'activité pourra être reprise par une commission au sein du Conseil Municipal. Cette suppression devra décidée par délibération du Conseil Municipal.

Afin d'assurer la lisibilité de l'action sociale au titre d'un exercice, la dissolution du budget du CCAS interviendrait au 1^{er} janvier qui suit la date de la délibération. Lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences.

Les membres du CCAS ont approuvé que pour cette année le solde de fonctionnement du CCAS servira et suffira à financer les colis des anciens ainsi que les aides ponctuelles demandées ; la commune n'abonderait donc pas pour 2017 aux finances du CCAS.

A compter de 2018, les dossiers d'aides seront directement étudiés par une commission créée au sein du Conseil Municipal et délibéré par ce dernier, le reste des postes comptables seront intégrés dans le budget communal. Après trois ans de sommeil, le compte du CCAS pourra être définitivement clôturé.

Pour la CAISSE DES ECOLES :

M. Carmona informe qu'à la suite des regroupements de Régies, il n'y a plus de rentrée d'argent sur la Caisse des Ecoles et que l'ensemble des dépenses courantes peuvent être prises en compte sur le budget de la Commune.

Un solde restant en cours sur le compte de la Caisse des Ecoles, les membres de la Caisse des Ecoles ont approuvé que soit dressé un budget 2017 afin d'utiliser les fonds restant pour le règlement des dépenses de fonctionnement courantes et de transférer ces opérations en 2018 sur le budget communal.

M. le Président précise que créées par une loi du 10 avril 1867, les caisses des écoles avaient pour but initial de favoriser la fréquentation de l'école publique. Lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal.

Report de projets :

M. Carmona informe que pour des raisons budgétaires les projets ont été temporisés et pour certains reportés à l'année suivante. Il en est ainsi pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Général de Gaulle dont le coût a fortement grimpé en raison de présence d'amiante. Une demande a également été faite au SDESM pour le report de l'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications. Quant à la vidéoprotection, la demande de DETR a été renouvelée cette année et cette opération ne pourra se faire qu'avec l'apport de ces subventions.

10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – M14/COMMUNE

M. Bernard CARMONA, Maire, présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif M14 de la Commune pour 2017.

M. le Maire invite à adopter le budget primitif 2017 de la Commune, dont le contenu détaillé figure dans les documents remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur et qui s'équilibre comme suit :

BUDGET 2017 M14 Budget Principal	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	945.856,28 €	945.856,28 €
Section d' INVESTISSEMENT	493.341,11 €	493.341,11€

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2016 approuvé par délibération du conseil municipal ce jour,

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le Budget Primitif de la Commune pour 2017, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement tel qu'il est proposé

11 – SDESM – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE

M. Bernard CARMONA, informe que le SDESM renouvelle cette année le groupement de commande d'électricité pour une fourniture 2018-2019.

Contrairement au marché précédent où seuls les points de plus de 36 KVA (dits « jaunes » et « verts ») étaient mis en concurrence, nous avons maintenant la possibilité d'inscrire également les moins de 36 KVA (dit « bleus »).

CONSIDERANT que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

CONSIDERANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine-et-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et l'article 28 de l'ordonnance de juillet 2015,

Vu la délibération n° 2014-163 du 15 décembre 2014 du comité syndical du SDESM,

Vu l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.
- **ACCEPTÉ** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande électricité annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité.
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

12 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS EQUIPEMENT RURAL (F.E.R.) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE D. BALAVOINE

M. Bernard CARMONA, expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet la réhabilitation du chauffage de l'école Daniel Balavoine pour un montant des travaux estimés à 66.622,32 € TTC (55.518,60 € H.T.)

Monsieur le Maire précise que la DETR a été sollicitée et accordée pour un montant de 21 749.56 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu les mesures adoptées par l'Etat dans la loi de finances 2016 en matière d'investissement public local,

Vu les modalités d'attribution des subventions spécifiques au Fond d'Equipement Rural (FER) mis en place par le Département de Seine-et-Marne,

Considérant que ce projet permettra d'assurer la réhabilitation du chauffage de l'école Daniel Balavoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'étude de faisabilité faisant apparaître un coût des travaux à hauteur de 66.622,32 € TTC (55.518,60 € H.T.)
- **SOLLICITE** une aide financière du Département dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural, au taux maximum de la dépense subventionnable.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant que le dossier de demande d'aide financière ne soit déclaré complet et ait reçu un avis favorable du Département.
- **DIT** que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au BP 2017, chapitre 21 article 2135.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES / AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- **SMAB : le budget primitif 2017 a été voté et n'appelle pas de commentaire particulier, les comptes rendus sont à disposition en mairie pour consultation.**

- **Finalisation des permanences pour les prochaines élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017.**

- **Nouvelles sur le déploiement de la fibre :**
Après avoir revu l'ensemble des emplacements du déploiement de la fibre avec les intervenants de Covage, les points non traités ont été relevés par ces derniers et la commune reste dans l'attente d'une décision concernant le déploiement sur l'ensemble du territoire. Le dossier est toujours en phase de déploiement.

- **Festi'Val Bréon : Une date est réservée exclusivement aux habitants de la communes qui seront invités à venir avec leur panier pique-nique et profiter des spectacles programmés. Une Info-mairie sera diffusée pour rappeler l'évènement et une large communication se fera sur les panneaux lumineux, les sites internet de la Communauté de Communes et des communes du Val Briard.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.